

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

**CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1. Attribution au département de la Creuse des certificats d'économie d'énergie issus des dossiers ANAH éligibles au programme « Habiter Mieux »**
- 2. Fixation du montant des attributions de compensation définitives**
- 3. Ouverture des crédits anticipés pour l'année 2015**
- 4. Modification de l'affectation du résultat réalisée en 2013 par la communauté de communes du Plateau de Gentioux**
- 5. Fixation de tarif : médiathèque intercommunale**

POINT D'INFORMATION : TEMPS FORT DE LA SEANCE

- 6. Présentation de la démarche de projet de territoire par Christophe BERNARD, ancien directeur de la communauté de communes du Plateau de Gentioux, aujourd'hui secrétaire général de l'Association des Communautés de France**

Préambule ► Désignation d'un secrétaire de séance

M. Michel MOINE indique qu'après l'examen des 5 délibérations à l'ordre du jour, aura lieu l'intervention de Christophe Bernard, secrétaire général de l'ADCF, sur le thème du projet de territoire. Un échange de vues suivra. Demain matin dans cette même salle, une rencontre régionale animée par l'équipe de l'ADCF est prévue.

M. Alex Saintrapt est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 18 novembre 2014.

M. Gérard Salviat affirme qu'au 2^{ème} paragraphe du point 3, il y a une coquille qui enlève du sens : écrire « nous avons posé notre candidature et nous avons été retenus » aurait été préférable.

Nonobstant cette réserve, le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

N°1 ► Attribution au département de la Creuse des certificats d'économie d'énergie issus des dossiers ANAH éligibles au programme « Habiter Mieux »

M. Jean-Luc Léger indique que lorsque nous faisons des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme « Habiter mieux », cela génère des CEE dont le montant est fixé par l'ANAH et qui sont rachetés par des « obligés » comme EDF par exemple. C'est un peu comme les droits à polluer que nous connaissons dans l'industrie.

Ils sont reversés aux collectivités qui investissent dans l'habitat, en l'occurrence la communauté de communes pour 25% des CEE générés.

Il est proposé, pour assurer une meilleure cohérence, de désigner une collectivité pilote, à savoir le Département de la Creuse, comme attributaire des 25% de C.E.E. Le Département s'engage à les céder à l'obligé référent (EDF en l'espèce) et à redistribuer le produit de ces cessions par des aides et des actions dont bénéficient les habitants. Le Conseil Général participe en contrepartie à l'animation du programme Habiter Mieux.

Accord du conseil à l'unanimité.

Jean-Luc Léger en profite pour apporter aux délégués les dernières informations concernant le PIG : Nous nous étions inquiétés de la possible non-reconduction d'un PIG. Au dernier conseil nous avons mandaté le Conseil Général pour réaliser une étude bilan sur l'instruction de ces programmes. L'ANAH est revenue à de meilleurs sentiments : le CG pourra bien faire l'étude et il semblerait que l'ANAH ne revienne plus sur l'instruction de ces programmes par les comcom ou les Pays.

Michel Moine ajoute que le programme se poursuivra pendant au moins un an, alors que seulement 6 mois avaient été envisagés par l'ANAH, et ce suite aux remarques des collectivités.

Jean-Luc Léger pense que ce qui a compté c'est que tous les élus ont porté la même parole auprès de l'ANAH locale et nationale.

N°2 ▶ Fixation du montant des attributions de compensation définitives

M. Robert Cuisset informe le conseil que La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, au sein de laquelle chaque commune est représentée, s'est réunie le 16 décembre 2014. Les conclusions de la commission sont donc présentées au conseil communautaire sur table.

La CLECT a élu M. Michel Moine comme président et Mme Evelyne Chabant comme vice-présidente. La commission a procédé à l'évaluation financière des charges et à la détermination des attributions de compensation du produit de l'ancienne taxe professionnelle pour l'ensemble des communes.

Pour les communes de Croze et de Gioux : avant la fusion elles appartenaient à une communauté de communes qui n'était pas en fiscalité professionnelle unique et percevaient donc directement la fiscalité professionnelle. Depuis le 01/01/2014, la comcom perçoit cette fiscalité et doit la redistribuer à ces deux communes. Cette reversion s'élèvera à 2191 € pour Croze et 1957€ pour Gioux.

Les autres compétences transférées sont l'enfance-jeunesse, le tourisme et la voirie. Les modalités de calcul sont les suivantes : les dépenses de fonctionnement hors équipements sont calculées au coût réel, les dépenses d'équipement sont calculées sur la base d'un coût moyen annualisé, les charges financières et les dépenses d'entretien. Les dépenses des charges transférées sont réduites des recettes afférentes.

Les statuts prévoient les crèches, haltes-garderies, les multi-accueils, les MAM, les accueils péri-scolaires et les ALSH. Cela concerne seulement Aubusson et Felletin car la compétence était déjà détenue sur l'ancienne comcom du Plateau de Gentioux.

Robert CUISSET donne lecture des chiffres indiqués dans le tableau distribué.

Concernant le tourisme, les Offices du Tourisme à Aubusson et Felletin étaient des missions confiées à des associations communales. Il convient de prendre en compte les subventions versées à ces associations et la taxe de séjour récoltée.

Voirie : se reporter à la liste des voiries transférées selon les critères statutaires.

Robert Cuisset indique que le transfert éventuel du service « portage de repas à domicile » sera traité ultérieurement.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT.

Mme Renée NICOUX pose les questions suivantes : dans le transfert du pôle enfance d'Aubusson, qu'est-ce qui est transféré ? Le personnel de Clé de Contact ? Y a-t-il un changement de statut de ces personnels ?

M. Michel MOINE répond que ce qui est transféré ce sont les charges de personnel municipal d'Aubusson : les agents territoriaux deviennent intercommunaux, mais les personnels de l'association conservent leur statut associatif.

Renée NICOUX souhaite que soit bien confirmé le maintien de deux catégories de structure et de personnel : les territoriaux et les associatifs

Michel MOINE acquiesce.

Concernant les routes, Renée NICOUX souhaite savoir quelle est la RD 982 sur la commune de Moutier-Rozeille. Elle ne trouve pas dans la liste la route qui va de Felletin au Thym en longeant le barrage des Combes et la zone de la Sagne.

Jean-François RUINAUD lui assure que si cette route était dans l'ancienne liste, elle a forcément été maintenue, sinon c'est un oubli, car il n'y a pas eu de suppression. Après vérification, il s'agit de la VI 201.

Renée NICOUX souhaite aussi savoir quel est le tracé de la RD10 reliant Felletin à Saint-Frion.

Jean-François RUINAUD indique que c'est celle qui passe par Arfeuille. Des travaux ont déjà été réalisés, après avoir attendu que des sorties de bois ont été faites. L'autre partie de la route va de Senoueix à La Salle, c'est là que nous avons fait une expérience d'enrobé à chaud.

Renée NICOUX demande donc que les voiries soient mieux identifiées.

Georges LECOURT remarque que la route 206 est portée en entier sur St-Marc à Frongier, alors qu'en réalité elle se situe pour moitié sur la commune d'Aubusson (2100m). Il demande que la rectification soit faite.

Jean-François RUINAUD répond que le linéaire par commune sera vérifié sur le terrain, le tableau mis à jour et redistribué aux élus.

Michel MOINE rappelle que le principe a été de n'enlever aucune route intercommunale.

Adopté à l'unanimité.

N°3 ▶ Ouverture des crédits anticipés pour l'année 2015

Robert CUISSET indique qu'il est nécessaire de continuer à mandater des dépenses avant le vote du budget 2015. Il convient donc de prendre une délibération nous autorisant à payer des factures dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement 2014

Adopté à l'unanimité.

N°4 ▶ Modification de l'affectation du résultat réalisée en 2013 par la communauté de communes du Plateau de Gentioux

Robert CUISSET informe le conseil que suite à une vérification du compte de gestion 2013 de la communauté de communes du Plateau de Gentioux, les services des finances publiques ont relevé une petite erreur dans l'affectation du résultat 2012 sur 2013.

En effet, le budget prévisionnel 2013 et la délibération en date du 13/04/2013 prévoyaient l'affectation suivante :

- résultat 2012 : 438 909,62 €
- réserve d'investissement au compte 1068 : 190 847,71 €
- report ligne 002 : 248 061,91 €

Or, le titre émis au compte 1068 (N° 319, pris en charge le 27 mai 2013) était de 438 909,62€.

Il convient donc de régulariser cette écriture sur l'exercice 2014. Pour cela, la trésorière souhaite être autorisée par délibération à effectuer l'écriture d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit 1068 : 248 061,91 €
- Crédit 110 : 248 061,91 €

Michel MOINE précise qu'il s'agit bien d'une erreur matérielle sans incidence budgétaire.

Accord à l'unanimité.

N°5 ▶ Fixation de tarif : médiathèque intercommunale

Isabelle GRAND propose de reprendre les délibérations de tarifs d'Aubusson–Felletin concernant la médiathèque.

Trois ajouts sont proposés :

- La perte ou la détérioration de documents,
- La vente du DVD « Les Patrimoines cachés d'Aubusson »,

- Les produits annexes aux animations.

Pour ce dernier cas, la nature et le montant des produits annexes étant variables et sur des périodes courtes, elle propose de confier la fixation des tarifs au Président dans le cadre de sa délégation générale.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2015, en lieu et place des précédentes dispositions, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

		Habitant	
		Du territoire	Hors territoire
Carte d'adhésion individuelle pour 12 mois avec 2 h de connexion gratuite	Tout public	gratuite	10 €
	Etudiants		4 €
	Familles nombreuses		4 €
	Jeunes (jusqu'à 18 ans)	gratuit	
	demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	gratuit	
	Vacanciers	4 €	

		Habitant		Précisions
		Du territoire	Hors territoire	
Consultation internet	Forfait 1 h	2 €	3 €	<ul style="list-style-type: none"> - Hors borne de consultation rapide (¼ h Jour) - Sans adhésion préalable - Cas particulier, gratuité pour les publics habitant le territoire : Etudiant : ½ h de connexion / jour Jeune (< 18 ans) : ½ h de connexion / jour Demandeur d'emploi : 1 h de connexion / jour pour la recherche d'emploi sur poste informatique dédié
	Forfait 4 h	7 €	10 €	
	Forfait 5 h	8 €	12 €	
	Forfait 10 h	15 €	20 €	
Atelier numérique		5 € / la séance	7,5 € / la séance	- Adhésion préalable
Edition sur papier	Noir et blanc	0,10 € / la copie		- Sans adhésion préalable
	Couleur	0,50 € / la copie		- Sans adhésion préalable
Numérisation		0,50 € / la page numérisée		- Sans adhésion préalable
Animation	Jeune (< 12 ans)	Gratuite		- Sans adhésion préalable
	Adulte	2,5 €	3 €	- Sans adhésion préalable
Renouvellement carte perdue		1 € / la carte		
Perte ou détérioration de document	pour un document de moins de 5 ans	tarif initial d'acquisition		<ul style="list-style-type: none"> - le remplacement du document à l'identique par l'utilisateur sera privilégié - application à défaut de résultat de la première solution
	pour un document entre 5 et 10 ans inclus	moitié du tarif initial d'acquisition		
Produits annexes aux animations		définition des tarifs déléguée au Président		- Sans adhésion préalable
DVD « Les Patrimoines cachés		8 € / l'unité		- Sans adhésion préalable

Accord à l'unanimité.

N°6 ▶ Présentation de la démarche de projet de territoire par Christophe BERNARD, ancien directeur de la communauté de communes du Plateau de Gentioux, aujourd'hui secrétaire général de l'Association des Communautés de France

Christophe Bernard se réjouit de revenir à Aubusson après avoir parcouru le Plateau de Millevaches il y a de nombreuses années. Il a travaillé au SIVOM du Plateau de Gentioux avant la création de la communauté de communes, puis à la fédération du Millevaches, qui à l'époque pour l'essentiel mettait en œuvre un programme LEADER et élaborait le projet du futur Parc.

Il s'agit ce soir de parler d'un projet qui fédère les 1200 communautés adhérentes de l'ADCF, des plus grandes aux plus petites. A l'ADCF on essaye d'avoir tous les types de communautés. Christophe Bernard est heureux d'assister à un conseil communautaire pour observer les thèmes qui se discutent sur le terrain. Il présente Fabienne Boucher et Simon Mauroux de l'ADCF.

Nous sortons de la réforme territoriale de 2010 et déjà se profile la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Nous sommes sous un feu roulant d'évolutions législatives qui nécessitent d'apporter beaucoup de réponses.

Le projet de territoire est l'ADN des communautés : on se situe sur du moyen terme en se fixant un cap. Faire communauté ce n'est pas seulement mettre en commun des moyens mais c'est aussi trouver des corps communs, une communauté de destin.

L'ADCF ne dit pas : « c'est cela qu'il faut faire ». Les enjeux et les difficultés des territoires nécessitent un travail fin. En 2013 le conseil d'administration a missionné l'équipe pour regarder de près ce que sont les projets de territoire, en faire le tour. Le renouvellement des mandats était une bonne occasion pour ce faire, recueillir des projets de territoire, connaître leur élaboration et enquêter auprès des services des comcom : quels enseignements en tire t'on ? est-ce un guide ? est-ce que cela reste dans un tiroir ?

Première question : quelle est l'échelle de temps ? le mandat, 10 ans, ou le long terme ? Y a-t-il une dimension prospective ? Des choix d'ordre politique sont à faire.

Ensuite, est-ce que l'on se concentre sur les compétences de la comcom ou va-t-on vers un développement ouvert à d'autres acteurs, au-delà des compétences ? C'est à vous, acteurs politiques, de faire ce choix.

Le contenu peut donc être très variable.

Un projet de territoire commence d'abord par un diagnostic. Puis on détache les forces, faiblesses, opportunités, et menaces qui pèse sur le territoire. Forts de cette analyse, on détache un axe stratégique majeur autour duquel on détermine les grandes orientations.

Après la stratégie, on décline un plan d'actions et des grands projets structurants qui vont devoir être arbitrés, sur plusieurs années, dans l'agenda des priorités de la communauté. Il va falloir poser dans l'espace les équipements structurants qui vont venir servir la stratégie arrêtée.

On constate que les communautés ayant fait un projet de territoire ressentent assez rapidement le besoin de se doter d'autres éléments de programmes, notamment un « pacte financier ». C'est se fixer un horizon lointain : est-ce que l'on confie d'autres choses à la communauté et qu'est-ce que cela induit ? On s'intéresse aux relations financières entre les communes et la comcom, ce qui est complémentaire du projet de territoire.

D'autres documents vont apparaître : le SCOT (déclinaison spatiale), le schéma de mutualisation obligatoire fin 2015 (penser les tâches obligatoires à accomplir : exemple des autorisations d'urbanisme).

Demain nous avons ici une réunion pour passer en revue les enjeux des collectivités : institutionnels, de gouvernance, financiers, l'évolution des compétences. De grands rendez-vous sont à l'agenda.

Christophe Bernard précise que ce qu'il présente figure sur le site internet de l'ADCF. Un livret sur les projets de territoire doit sortir bientôt.

L'enquête a porté sur 330 répondants dont 250 communautés, surtout des DGS et DGA (avril 2014).

Les projets de territoire sont plutôt menés en milieu urbain, mais ils se diffusent vers toutes les comcom avec l'élargissement des périmètres.

Les événements déclencheurs d'un projet de territoire sont : le nouveau mandat, poser une feuille de route de l'action de la communauté, mais aussi une création, une fusion, un élargissement, des difficultés à surmonter (emplois, finances...), une contractualisation à négocier. Cela permet d'avoir une assise et une stratégie permettant de discuter avec d'autres échelles de territoires qui ont aussi un projet : un Pays, un PNR, le CG, la Région. La meilleure manière de le faire c'est d'avoir un projet de territoire.

Qui pilote le projet ? En majorité, le président. Mais un engagement fort des élus est requis. Dans 20% des cas c'est un vice-président qui est délégué au projet communautaire. Les 1^{er} mobilisés sont les services qui apportent la matière et proposent une mise en perspective. L'appui de cabinets de conseil est fréquent mais pas incontournable, de même que des services municipaux.

Le débat est lié à la relation à tisser entre les communes et la communauté, et leurs élus. Le projet communautaire ne peut faire abstraction du quotidien des communes. On retrouve des communautés qui associent les conseils municipaux pour construire le projet. La méthode : des entretiens avec les élus municipaux, des conférences des maires, des séminaires, des ateliers de travail, des groupes de réflexions...

Les thèmes principaux figurant pratiquement dans tous les projets sont : l'économie, l'environnement et la transition écologique, le tourisme, le logement et l'habitat, la culture, l'eau (avec les déchets et l'assainissement), l'enfance (spécialement dans les communautés rurales), l'urbanisme, l'agriculture, le numérique, les services publics, le sport, la santé...

Derrière ces items, on retrouve par exemple des zones d'activités, des pépinières d'entreprises, des filières à aider, des maisons de santé, des services enfance-jeunesse (CLSH...), des documents d'urbanisme (SCOT, PLH, PLUI, Plan Climat Energie Territorial...).

Le projet de territoire se confronte à des outils à des échelles plus larges, tels que des schémas régionaux qui auront demain une force plus importante : sur le développement économique, sur l'aménagement et le développement. Il s'articule avec les autres documents de l'action publique locale (PLH, PLUI, chartes, SCOT...), aux échelles supra ou infra-communautaires.

Les élus nous disent : on se fixe un cap, et ensuite on fait la régulation avec un pacte financier entre les communes et la communauté.

Enfin, certains vont déjà jusqu'au schéma de mutualisation.

Quels sont les éléments majeurs que recouvre le projet de territoire ?

- la feuille de route pour le temps du mandat
- le rassemblement des acteurs du territoire
- l'affirmation du rôle et de l'identité de la communauté dans le paysage local
- établir un plan d'actions
- organiser la solidarité communes/communauté

On voit qu'il s'agit d'un document stratégique et pas un catalogue des projets des uns et des autres : il faut sortir de la défense de son bout de gras et voir ce qui fait sens communément, avec une vision et des priorités.

Les principaux atouts du projet de territoire :

légitimer et renforcer l'intercommunalité vis-à-vis de son environnement.

Faire connaître l'institution

Fédérer les communes membres, cohésion territoriale

Rendre lisible l'institution aux citoyens (affectation du foncier, légitimation de l'action publique)

Solidarité, complémentarité, équilibre dans l'aménagement du territoire (mettre en balance les contributions économiques et environnementales des différentes communes)

Priorisation de l'action publique

Stratégie de développement, formalisation des enjeux

Faire le bilan

Il existe une grande hétérogénéité des documents. Cela dépend de la temporalité, de savoir si on reste sur nos compétences ou si on ouvre le débat avec les autres acteurs. L'idée au final est d'appuyer un développement intégré : on ordonne et on coordonne les différents outils de l'action publique.

Des idées originales et des projets nouveaux sortent grâce au projet de territoire.

Maintenant c'est à vous d'ouvrir la page et de remplir les blancs qui sont laissés par cette présentation !

Michel MOINE demande, sur des collectivités analogues à la nôtre, quels sont les items envisagés par ces collectivités.

Christophe BERNARD évoque le Pays de Haute Mayenne qui a engagé un travail sur une dimension participative, avec des acteurs allant au-delà du conseil communautaire, avec des groupes de travail construits dès le diagnostic partagé par les différents acteurs. On interroge alors les acteurs sur les problèmes rencontrés et le devenir qu'ils voient pour leur territoire : le courant passe et l'écoute se forme même s'il y a un retour critique sur l'action des collectivités.

Cette 1^{ère} marche passée, ils ont opté pour des engagements sur l'attractivité, la présence des services publics, une interrogation sur les moyens à leur disposition, une réflexion sur le positionnement des services publics (maison des services publics), donc l'organisation de la présence de la communauté de communes. Il y a une recherche d'équilibre dans le maillage de la présence de la communauté.

Ils ont abouti à un tableau avec des axes stratégiques puis des actions chiffrées, et un calendrier : on arrive presque à de la programmation, avec un projet d'investissements ordonné.

Catherine MOULIN demande si des communautés ont travaillé sur une mutualisation de toutes les compétences humaines de leurs communes et de la communauté ? En termes d'ingénierie et de compétences à partager. Comment les communes embauchent-elle et sur quels profils ?

Christophe BERNARD explique que ces choses se font et vont être de plus en plus encouragées. Dans certains cas on va au-delà des schémas de mutualisation, dans une perspective de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : faire le tour de l'ensemble des personnes et des compétences, une sorte de cartographie. Il faut imaginer des formes d'échanges et surtout se projeter et voir les manques : telle personne est pointue sur tel sujet mais va partir dans 2 ans, etc.

On a même des systèmes élaborés : « l'administration locale unique ». Elle peut être administrative, à l'échelle d'une comcom, comme dans l'Yonne, avec des personnes volantes et un jeu de remplacement entre les communes. C'est une mutualisation vertueuse car les personnes à plein temps montent en compétences.

Michel MOINE cite le Grand Albi où tous les personnels communaux et municipaux sont remontés à l'intercommunalité qui est prestataire pour ses communes, avec une gestion intégrée des personnels. C'est donc un territoire de projet mais aussi de services.

Christophe BERNARD souligne que dans ces cas il y a des étapes, et que ces systèmes ne sont pas forcément le but partout. On met en ligne une carte interactive des collectivités qui ont fait des choses sur la mutualisation.

Michel MOINE pense que le schéma de mutualisation est aussi dans tous les esprits : cela passe par un diagnostic : quelles sont les compétences concernées ? Par exemple à Faux, vous avez demandé l'appui du directeur des services techniques pour un recrutement. Mais la communauté n'a pas décidé à votre place. Ce sont des étapes de maturité qui se développent de manière naturelle.

Le projet de territoire doit refléter la diversité du territoire, nous les élus ne prétendons pas détenir seuls la vérité révélée !

Il remercie Christophe Bernard et son équipe et invite les délégués demain à 9h30 pour une autre discussion avec d'autres communautés du Limousin. Le président de Tulle Agglo et M. Moine sont représentants au conseil d'administration de l'ADCF.

L'échange d'expérience et d'analyse est important avec nos collègues des autres territoires. Nous pouvons aussi apporter notre expérience au débat.